

# FICHE TECHNIQUE

CSTB

CEBTP

Bureau VERITAS

CETEN APAVE Int.

NORISKO Construction

SOCOTEC

SNFA

} du COPREC

N°3 - Indice : C

Date : Novembre 1997

Nombre de page : 2

## Drainages

### 1. Texte de référence : NF P 24-301 (Août 80) Article 4.3 :

#### Drainage des profilés

Les fenêtres, quels que soient leurs types doivent obligatoirement comporter des systèmes de drainage sur les traverses basses et intermédiaires :

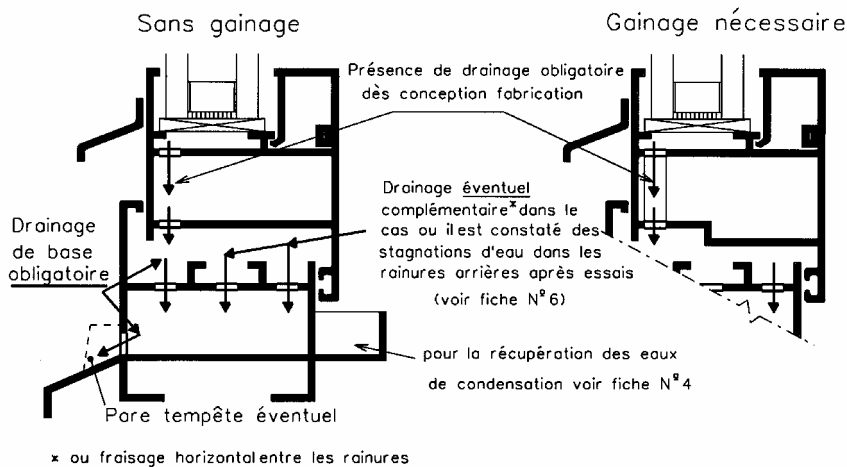
- des dormants
- des ouvrants ou parties fixes recevant les vitrages

Ces systèmes doivent être conçus pour évacuer les eaux d'infiltration éventuelles vers l'extérieur et maintenir les chambres intérieures à la pression (chambres d'équilibre). A cet effet, les traverses basses et intermédiaires doivent comporter des trous d'une section minimale de 50 mm<sup>2</sup> et dont la plus petite dimension doit être au moins égale à 5 mm.

Des précautions doivent être prises pour éviter toute stagnation d'eau et pour ne pas permettre des infiltrations.

Dans le cas de fenêtres réalisées à partir de profilés tubulaires, un gainage de trous est nécessaire si la géométrie du profil ne permet pas l'évacuation directe des eaux ou l'évacuation sans cheminement aléatoire; il est obligatoire dans les profilés tubulaires en tôle d'acier galvanisée".

### 2. Aluminium



- Pour les feuillures de vitrage, il est nécessaire de respecter le DTU 39 § 4.131

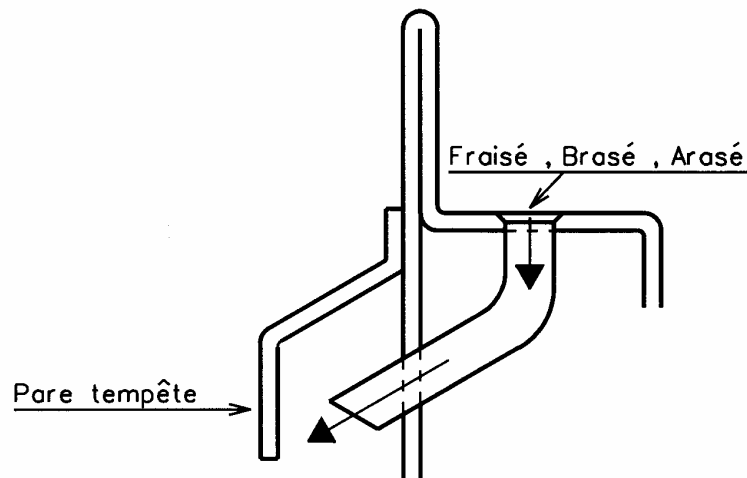
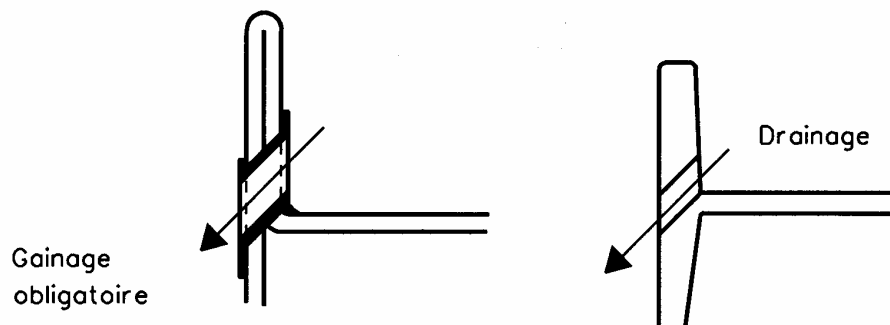
- Pour les dormants non utilisés comme feuillure de vitrage, le nombre et la disposition des orifices de drainage sera déterminé par le concepteur tout en respectant les sections minimales du § 4.3

Ces dessins, donnés à titre indicatif, expriment par l'image les spécifications de la norme NF P 24-301. Ils ne sont pas exhaustifs.

### 3. Acier

Présence de drainage obligatoire dès conception-fabrication. En outre, le gainage est obligatoire dans le cas de profilés en tôle formés aux galets.

Cependant la nouvelle norme NF P 24-351\* fixe de nouvelles règles de drainage auxquelles il est possible de se référer.



Cas de profilé tubulaire à ailettes

\* NF P 24-351 : Fenêtres, Façades rideaux, semi-rideaux, panneaux, à ossatures métalliques. Protection contre la corrosion et préservation des états de surface.

Ces dessins, donnés à titre indicatif, expriment par l'image les spécifications de la norme NF P 24-301. Ils ne sont pas exhaustifs.